

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

27/03/2014

Dossier complet le

27/03/2014

N° d'enregistrement

2014-0176

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement et de construction de logements résidentiels

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILOGIA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

COLTELLONI Philippe-François

RCS / SIRET

4 7 1 5 | 6 1 8 0 | 8 1 1 5 | 0 0 0 1 5 1 1

Forme juridique

SA d'HLM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Surface de plancher estimée à 18300 m ² compris lots libres Surface du terrain d'assiette 43364 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La Ville de Baisieux poursuit depuis plusieurs années une logique de projet qui répond à une stratégie urbaine ayant comme objectif de réunir, par un urbanisme maîtrisé, les deux bourgs de Baisieux.

Cette logique urbaine se perçoit aisément par les opérations récentes de logements qui structurent le front bâti de la rue de la Mairie qui relie ces deux bourgs.

Le site du projet présente une façade le long de la rue de la Mairie, cette façade se calant entre :

- des maisons jumelées qui articulent l'entrée vers le quartier des Cerisiers
- la gendarmerie, ensemble réalisé récemment.

Cette extension urbaine correspond en la construction de 137 logements sur un terrain d'une surface de 4,34 ha. Cet ensemble de logements développe une surface de plancher de 18300 m². Cette opération sera desservie par la rue de la Mairie et la rue de la Malterie. Une trame viaire interne organise l'espace et se hiérarchise autour d'une voie principale paysagée.

Des liaisons piétonnes vers les chemins agricoles et une voirie partagée vers les logements riverains de la rue des Cerisiers amélioreront la perméabilité du site.

4.2 Objectifs du projet

Cet ensemble de logements participe au projet urbain de la ville de Baisieux qui s'inscrit dans le plan local de l'habitat qui répond à la demande spécifique de logements pour le développement du Nord-Est de la métropole. Ce projet a pour objectif la connexion des bourgs "Grand Baisieux et Baisieux Sin" et répond à l'ambition programmatique de réaliser des logements pour tous, d'offrir un parcours résidentiel et de développer pour ce nouveau quartier des concepts de convivialité, de mixité et de citoyenneté.

Notre travail repose sur la volonté de mettre en place quatre points forts qui contribuent au maintien de l'ambiance urbaine et de la qualité de la ville de Baisieux.

- Maintenir une fluidité et une transparence entre la rue de la Mairie et les espaces agricoles.
- Etablir des espaces publics qui mettent en relation ce nouveau quartier avec l'ensemble de la commune.
- Garder l'esprit de la structure bâtie de Baisieux en proposant des formes urbaines qui tissent des liens avec la ruralité.
- Proposer des densités bâties et un paysage urbain contemporain qui expriment un urbanisme durable et écologique basé sur la gestion de l'eau et l'intérêt des espaces publics comme lieu de rencontre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pendant cette phase est prévue la construction :

- de 137 logements : 52 appartements répartis en 2 immeubles et 85 maisons individuelles dont 20 lots libres. Cet ensemble développera 18300 m² de plancher.
- la mise en œuvre des voies, cheminements et réseaux permettant la desserte des logements et les liaisons vers l'extérieur de l'opération.
- d'une structure d'espaces plantés qui répondent à un plan de composition. Cette ossature paysagère permettra d'intégrer des ouvrages pour la gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est exclusivement résidentiel. Il s'intégrera au tissu urbain résidentiel qui le borde et participera à constituer une continuité urbaine attendue. Il fonctionnera en synergie avec les équipements, commerces, espaces de loisirs existants et zone d'emploi qui sont à proximité directe :

- l'entreprise Sommer, l'entreprise SND Recybois et la zone de développement économique voisine
- la mairie, voisine du site
- les espaces sportifs et les équipements de loisirs situés face à la mairie (la ferme d'Ogimont)
- l'ensemble commercial qui regroupe les commerces de proximité de centre ville et deux supermarchés.

L'ensemble de ces équipements se situent dans un rayon de 500 m et, pour l'un des deux supermarchés, à moins d'1 km, rue de Tournai.

Le nombre d'habitants futurs est estimé à environ 460 personnes. La circulation automobile induite est estimée à 400 véhicules/jour en première approche.

Le projet prévoit la création de stationnements automobiles sur les parcelles privées respectant les règles du PLU et sur les voiries publiques du stationnement public.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il sera déposé une demande de "permis d'aménager"

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le terrain concerné par l'opération se présente comme un terrain nu, d'une topographie plate, actuellement dédié à la culture et absent de toute plantation. Sa géométrie est régulière. Dans sa grande longueur, suivant un axe parallèle à la rue de la mairie, Est-Ouest, le terrain fait 300 m. Dans sa largeur, il présente une dimension moyenne de 110 m. Sa superficie est de 43364 m ² . La surface de plancher sera de 14484m ² . L'écart altimétrique est de 1m entre les rue de la Malterie et des Cerisiers avec le point bas côté de la rue des Cerisiers.	- Les logements individuels auront un gabarit maxi de R+1 soit une hauteur de < 7 m - Les immeubles collectifs auront un gabarit R+2 + attique soit une hauteur de < 12 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Angle des rues de la Mairie et de la Malterie
59780 Baisieux

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 15 ' 09 " EST

Lat. 50 ° 36 ' 30 " NORD

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

BAISIEUX

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Plusieurs projets d'opérations de logements groupés ont été réalisés ou sont en cours de construction.

Ces réalisations font partie du projet urbain de la ville de Baisieux qui a pour objectif de réunir, par un urbanisme maîtrisé, les deux bourgs historiques.

Pour autant, ces différentes opérations qui appartiennent à une logique d'ensemble, ne sont pas inter-dépendantes entre elles.

Chacune est organisée de manière à être desservie directement par une voie publique. C'est le cas de cette opération qui est desservie par les rues de la Malterie et de la Mairie.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains sont à usage agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole approuvé le 6 décembre 2002.

- PLU de Lille Métropole approuvé en octobre 2004.

Les zonages du PLU concernés sont :

AUCm : il s'agit d'une zone naturelle destinée à être ouverte à l'urbanisation. Cette zone a vocation à recevoir des logements, des services, des commerces, des bureaux, des équipements publics et des activités, compatibles avec un environnement urbain.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Lille Métropole Communauté Urbaine est en préparation et fera l'objet d'une consultation

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Terrains agricoles

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

ZRE de la nappe du calcaire carbonifère de Roubaix Tourcoing, déficitaire pour cause de prélèvements importants et de difficultés de recharge.

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

Les sites Nord - Pas-de-Calais (Les 5 Tailles à Thumeries) sont situés au delà d'un rayon de 20 km de Baisieux.
En Belgique, celui de Ploegsteert se trouve à environ 18 km.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

L'opération est hors périmètre des monuments ou sites classés. Néanmoins, son architecture s'attachera à assurer une identité régionale aux constructions.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation en eau potable des logements. Les logements seront raccordés au réseau de distribution d'eau potable (majoritairement alimenté, sur le territoire, à partir des nappes phréatiques). Ils seront équipés de dispositifs économes en eau (chasse-d'eau, robinets à limiteurs de débit) et de systèmes de récupération des eaux pluviales pour les usages extérieurs.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre des déblais-remblais en limons sera recherché. L'excédent de terre végétale sera utilisé dans les espaces verts privés et communs.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'habitat propice à la biodiversité à ce jour (agriculture intensive). Peu d'incidence en terme de corridor écologique. Le terrain est "limité" sur 3 côtés par des zones urbaines.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur les zones à enjeu écologique, compte tenu de leur éloignement. Pas de lien hydraulique ou naturel entre le site d'étude et les zones Natura 2000 les plus proches. Ces zones (Ploegteert et 5 Tailles) présentent des milieux boisés et humides, les espèces qu'elles accueillent sont différentes de celles qui existent sur le site d'étude.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La consommation des terres agricoles est limitée du fait de la densité recherchée pour l'opération, de l'ordre de 30 logements/ha conformément aux préconisations de densité formulées par LMCU
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Le terrain est situé en zone d'aléas forts vis-à-vis du retrait / Gonflement des argiles mais à proximité d'une zone d'aléas faibles</p> <p>- En zone de sensibilité faible pour les ¾ du site et le ¼ restant en zone de nappe sub-affleurante vis-à-vis du risque de remontée de nappe. Ce quart est situé au Nord-Est du terrain.</p> <p>- Pour la sismicité, le site est classé en zone faible.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Baisieux ne figure pas sur la liste des communes exposées au risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines établie par le SDICS
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Bruit induit lié à la circulation et à la vie quotidienne. Plusieurs sources de bruit potentiel existent à proximité (voiries, parc d'activité), cependant la configuration des lieux est telle que ces nuisances n'affectent pas le site. Les cartes de bruit concernant les voiries et la voie ferrée montrent que le terrain n'est pas concerné par ces nuisances</p> <p>En phase de chantier, les bruits liés à la construction du logement seront limités aux heures de bureau et la limitation de ces nuisances sera gérée dans le cadre de l'accompagnement environnemental de l'opération.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

L'éclairage public résidentiel sera conforme à la législation concernant les niveaux d'éclairement et conçu de manière à concentrer les flux lumineux vers le sol et vers les zones minérales. Dans la mesure du possible, les zones végétales ne seront pas éclairées.

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Les rejets polluants et gaz à effet de serre sont limités à ceux du trafic automobile résidentiel.

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

Si oui, dans quel milieu ?

Eaux pluviales : l'infiltration est limitée au regard de la perméabilité du sol (8.7 m/s en moyenne) et de la profondeur de la nappe (environ 2m),

Nous envisageons un rejet à débit limité 2l/s/ha (conformément au règlement LMCU).

Ces rejets seront dirigés vers le réseau existant situé rue de la Mairie

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Les déchets générés par l'opération sont d'une part ceux du chantier de réalisation, classés en Déchets Industriels Banaux, qui feront l'objet de tris et de traitement vers les filières de recyclage appropriées, et d'autre part, par les déchets domestiques entrant dans la filière de tri mise en place par LMCU. Les encombrants et déchets verts pourront être gérés par l'intermédiaire de la déchetterie de Leers à 5 km. A l'intérieur de l'opération, des bornes d'apport volontaire seront implantées à proximité des 2 immeubles collectifs et favoriseront le tri.

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

L'opération a un impact sur les activités humaines existantes du fait du remplacement d'un ensemble privatif non accessible par un nouveau quartier d'habitations connecté au centre de la commune et avec une nouvelle population évaluée à 460 habitants. Si l'impact sur les surfaces agricoles est évident, la densité de l'opération participe à un amoindrissement global de cette problématique à l'échelle de la métropole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connus au sens de l'article R 122-4-II-4° sont relativement éloignés, et sans lien direct avec l'opération qui fait l'objet de la présente demande.

Ils ne sont donc pas susceptibles d'avoir des effets cumulés majeurs avec l'opération, si ce n'est pour des effets globaux, à l'échelle de la métropole (amélioration du parc immobilier, optimisation du parcours résidentiel...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le milieu dans lequel le projet s'inscrit n'est pas particulièrement vulnérable, et se trouve dans le prolongement de la ville existante.

L'opération ne concerne que du logement, les nuisances générées ne seront donc pas particulièrement importantes, à l'exception du trafic routier qui augmentera localement, mais qui sera principalement dirigé vers le CD941 (rue de Lille) ou la D90 (rue de Willems), qui constituent des voies de transit.

Si demandée par LMCU, une étude de trafic sera réalisée; les conclusions seront prises en compte dans les études complémentaires.

Des dispositions sont prises également pour minimiser les impacts sur l'eau, l'éclairage, ...)

De ce fait, l'étude d'impact pour ce projet ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	Y
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	Y
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	Y
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	Y
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	Y

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Une note de présentation détaillée complète les rubriques 4-1, 4-2 et 4-3
	L'étude géotechnique G2 AVP de Fondasol
	Résultat des essais en laboratoire.
	Cartes de bruit, voiries, voie ferrée
	Extrait du PLU de la commune de Baisieux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Pelle

le,

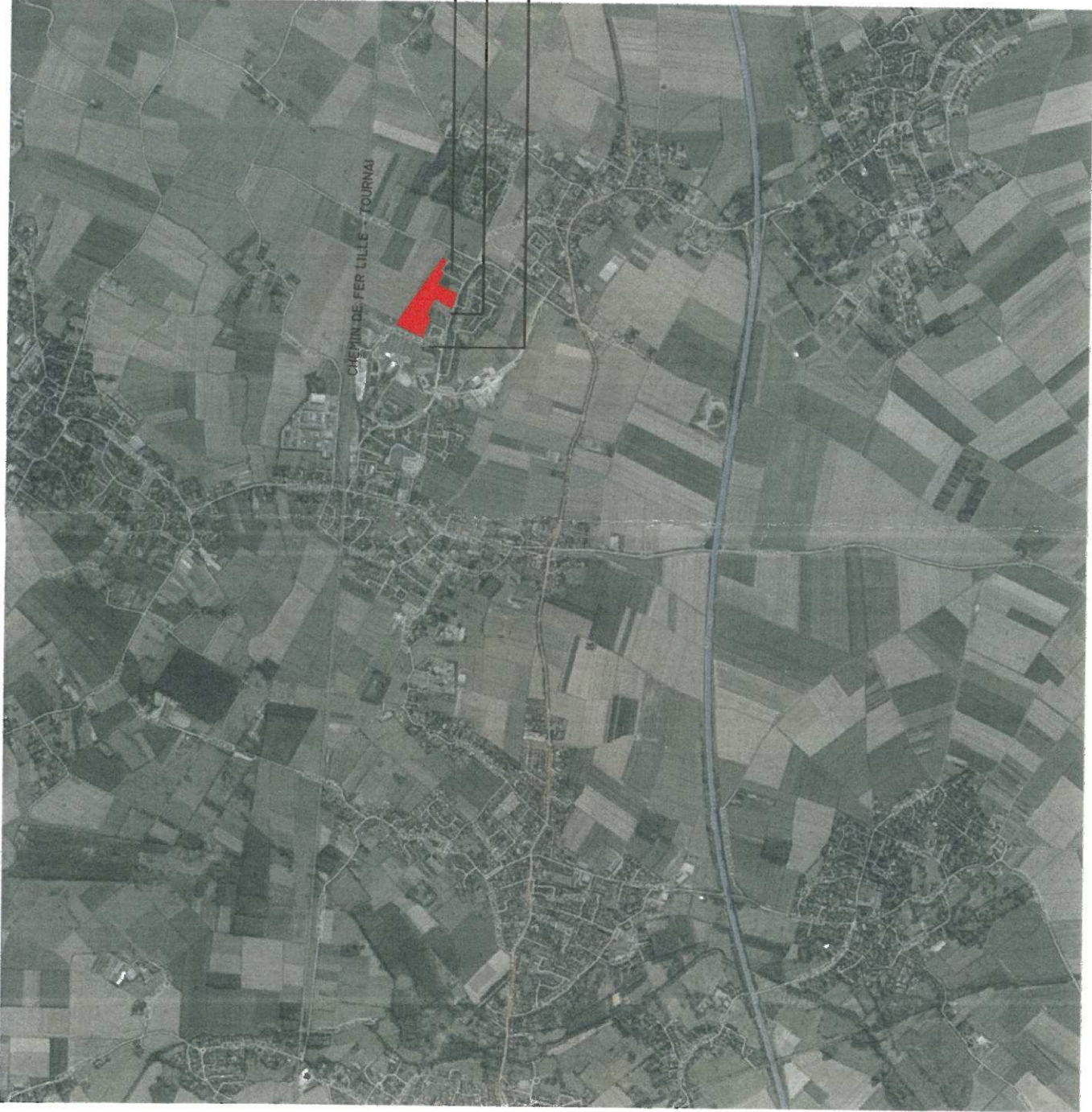
21 Mars 2014

Signature



74, rue Jean Jaurès - BP 10430
59664 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
Tél. 03 59 35 50 00
Fax 03 59 35 53 55
N° Siret 475 680 615 - RCS Lille

[Signature]



RUE DES CERISIERS
 RUE DE LA MAIRIE
 RUE DE LA MALTERIE

CHEMIN DE FER LILLE - TOURNAI

74, rue Jean Joubert - BP 10430
 59464 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
 Tél. 03 57 35 50 30
 Fax 03 57 35 53 55
 N° SIREN 475 660 618 - RCS Lille



Villegia



Homoy

TRACE architecte
 A.P.A

PROJEX



SLAP



117 logements
 + 20 lots libres

EXAMEN AU
 CAS PAR CAS

MARS - 2014
 ECH 1/25.000^e

PLAN DE SITUATION



01



02



03



04



05



06



07



08



74 rue Jean Jaurès - BP 10430
59661 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
Tel. 03 59 35 60 00
Fax 03 59 35 63 55
VILCOGIA N. Simon 45 680 815 - RCS Lille

FCAS



74, rue Jean Joubert - po 10 100
 07566 MILLENYVILLE D'ASCC 2014
 Tél. 03 59 20 20 10
 Fax 03 59 25 50 58
 Villogia N° 1000000000

Hornoy

TRACE architectes / A.P.A.

PROJEX

SLAP

Baisieux Villogia

117 logements + 20 lots libres

EXAMEN AU CAS PAR CAS

MARS - 2014

ECH 1/1.250°

PLAN DE MASSE



GARE DE BAISIEUX

CENTRE COMMERCIAL OGIMONT

MAIRIE
GENDARMERIE

COMPLEXE SPORTIF

ECOLE PAUL EMILE VICTOR

RUE DE LA MALTERIE

QUARTIER DES CERISIERS
RUE DE LA MAIRIE
QUARTIER JEAN MONNET

EXTENSION URBAINE 2011

ECOLE DU SACRE COEUR
CENTRE COMMERCIAL

74 rue Jean Bourès - BP 10430
59100 BAISIEUX
Tél. 03 20 35 50 00
Fax 03 20 35 53 55
N° Siret 475 633 815 - RCS Lille

V. G. P. A.



Hornoy

TRACE architectes
A.P.A.

PROJEX



SLAP



117 logements
+ 20 lots libres

EXAMEN AU
CAS PAR CAS

MARS - 2014
ECH 1/5.000

PLAN DES ABORDS